



## PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 12/07/2021

#### FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Le préfet prend des mesures préventives

Afin de garantir le bon déroulement de la fête nationale du 14 juillet, notamment dans le contexte sanitaire actuel, le préfet du Nord a pris par arrêté les mesures préventives suivantes sur l'ensemble du département du Nord.

#### 1- L'obligation du port du masque

Dans l'ensemble des communes du département du Nord, le port du masque est obligatoire sur la voie et les espaces publics du **mardi 13 juillet 2021 à 18h00 au jeudi 15 juillet 2021 à 08h00**.

Le non-respect du port du masque est passible d'une amende de 135€ et jusqu'à 3 750€ en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de 30 jours.

#### 2- L'interdiction de l'utilisation des artifices de divertissement

L'utilisation des artifices de divertissement des catégories F2 à F4 par les non professionnels est interdite sur la voie publique du **mardi 13 juillet 2021 à 18h00 au jeudi 15 juillet 2021 à 08h00** dans l'ensemble du département.

La préfecture rappelle que leur utilisation présente des risques d'atteinte graves aux personnes ou aux biens. Le public est appelé à la plus grande vigilance.

#### 3 – L'interdiction de vendre, consommer et détenir des boissons alcoolisées ou non alcoolisées

Sont interdites sur l'ensemble du département :

- la vente à emporter de boissons alcoolisées (sous toute forme) **ente 20h00 et 08h00 les nuits du mardi 13 juillet 2021 au mercredi 14 juillet 2021 et du mercredi 14 juillet au jeudi 15 juillet 2021. Pour les restaurants et bars, cette interdiction débute à 18h00.**

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- la consommation ou la détention sur la voie publique de boissons alcoolisées **entre 18h00 et 08h00 les nuits du mardi 13 juillet 2021 au mercredi 14 juillet 2021 et du mercredi 14 juillet 2021 au jeudi 15 juillet 2021.**
- la consommation ou la détention de toute autre boisson dans un contenant en verre ou en métal **entre 18h00 et 08h00 les nuits du mardi 13 juillet 2021 au mercredi 14 juillet 2021 et du mercredi 14 juillet 2021 au jeudi 15 juillet 2021.**

#### **4 – L’interdiction de distribuer, vendre et acheter de carburant**

La distribution, la vente et l’achat de carburant à emporter sont interdits du **lundi 12 juillet 2021 à 20h00 au jeudi 15 juillet 2021 à 8h00 sur l’ensemble du département.**

Il est rappelé que les gérants et les exploitants de stations-services doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

Pour rappel, les spectacles pyrotechniques à l’occasion des festivités de la Fête Nationale sont interdits sur l’ensemble des communes de la Métropole européenne de Lille et de la Communauté d’Agglomération Maubeuge-Val de Sambre jusqu’au jeudi 15 juillet 2021 inclus, ces deux territoires ayant un taux d’incidence supérieur au seuil de vigilance de 20 cas pour 100 000 habitants.

Vous trouverez en pièces jointes les arrêtés.

#### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)

